

« En Corse, les nationalistes sont en marche depuis 1975 »

L'historien Michel Vergé-Franceschi revient sur les origines du mouvement et sur les relations que les nouveaux leaders politiques de l'île de Beauté peuvent avoir avec Paris après leur victoire aux élections territoriales

Entretien

Les nationalistes ont remporté dimanche 10 décembre le second tour des élections territoriales de Corse, avec 56,5 % des suffrages. Michel Vergé-Franceschi, professeur d'histoire moderne à l'université de Tours, qui a publié, début octobre, *Une histoire de l'identité corse des origines à nos jours* (Payot, 422 p., 24 €), revient sur le succès du mouvement dans l'île.

Comment analysez-vous le succès des nationalistes en Corse ?

Paradoxalement, je trouve qu'il y a des parallèles entre, d'un côté, le président de l'exécutif, Gilles Simeoni, et celui de l'Assemblée territoriale, Jean-Guy Talamoni, et de l'autre, Emmanuel Macron. Les leaders corses, à l'instar du président de la République, ont éliminé les partis traditionnels ainsi que les anciennes générations de responsables politiques, comme les Rocca-Serra ou les Giacobbi. L'échec du Front national est encore plus spectaculaire en Corse qu'au niveau national. Par ailleurs, comme M. Macron, M. Talamoni et M. Simeoni s'appuient beaucoup sur l'histoire. Moi qui suis adhérent de La République en marche (LRM), je constate que Talamoni et les Simeoni – Edmond et maintenant son fils Gilles – sont en marche depuis 1975, ce qui explique l'échec de LRM sur l'île !

Les nationalistes n'ont plus aucune raison de faire peur. C'est d'ailleurs surtout

le mot « nationaliste » qui faisait peur. Mitterrand disait à juste titre que « le nationalisme, c'est la guerre ». Par ailleurs, à Paris, le terme renvoie aussi au Front national. Mais M. Talamoni et M. Simeoni ne sont absolument pas contre les immigrés ni contre les réfugiés.

Quelles sont les racines du mouvement nationaliste ?

Elles remontent au XVIII^e siècle et à la grande figure qu'est Pascal Paoli, dont le nom est aujourd'hui omniprésent en Corse. Il a incarné le séparatisme vis-à-vis de Gênes, en 1755. Ce séparatisme est aujourd'hui représenté par M. Talamoni, même si celui-ci dit désormais que l'Etat doit garder ses fonctions régaliennes et que l'indépendance n'est pas à l'ordre du jour. Mais en 1790, durant la Révolution

donc, Pascal Paoli, déclare : « J'aime l'union avec la libre nation française, parce que nous sommes désormais à égalité avec les autres citoyens français. » Si Paoli était hostile au jacobinisme centralisateur, il était en faveur des Girondins. Il est d'ailleurs rentré de son exil britannique le 14 juillet 1790, le jour de la fête de la Fédération. Simeoni est l'héritier de ce Paoli, favorable à une Corse dans la République, mais disposant d'un statut autonome. Ce qui a fait naître le sentiment nationaliste, c'est un sentiment d'injustice lié à une insularité qui n'est pas prise en compte par Paris. Un étudiant de Corte doit payer bien plus cher qu'un étudiant d'Aix-en-Provence s'il a besoin de se rendre souvent à Paris pour ses études. Même chose pour les parents de prisonniers corses quand ceux-ci sont détenus en région parisienne.

Quels sont aujourd'hui les principaux sujets de négociation avec Paris ?

Jean-Guy Talamoni parle d'émancipation. Je n'aime pas ce mot. Les Corses n'ont pas à s'émanciper. Ils n'ont pas été colonisés. Le premier président de la République française, Louis-Napoléon Bonaparte, en 1848, était corse. Ce qu'il faut, c'est dialoguer. Et je vois deux sujets principaux : la langue et le statut des prisonniers dits « politiques ».

La co-officialité de la langue corse pose problème, puisque la langue officielle de la République, c'est le français. Mais une langue n'est jamais imposée par le haut. On parle de la langue de Molière, pas de Louis XIV, ou de celle de Shakespeare, pas

de Marie Stuart. Grâce aux nationalistes, mais aussi à tout un courant historique, il y a désormais des professeurs de corse et même un capes de corse, et il est question de créer une agrégation. Tant mieux car la langue se mourait. Le problème de la co-officialité, c'est que des conseillers municipaux qui ne parleraient pas corse seraient exclus des discussions lors des conseils municipaux. Mais sur les murs de l'université de Corte, l'université Paoli, c'est bien une phrase de Rousseau que l'on peut lire en français : « Cette petite île étonnera le monde. » Et, sur ses vieux jours, Paoli qui n'avait pas d'enfant, a demandé à ses petits-neveux d'apprendre le français.

La question des prisonniers dits « politiques » est encore plus épineuse. Ils ne sont pas en prison en raison de leurs idées mais, en ce qui concerne les assassins du préfet Erignac, parce qu'ils ont commis un crime, en abattant un homme non armé, de nuit et dans le dos.

Jean-Guy Talamoni dit que, par leur vote, les électeurs ont décidé que « la Corse est une nation ». Qu'en pensez-vous ?

C'est effectivement une revendication des nationalistes. En tant qu'historien, je ne comprends pas pourquoi la France refuse ce mot. Louis XIV et Louis XV ont parlé de « nation corse ». Et si le Conseil constitutionnel a jugé qu'« il n'y a pas de peuple corse », Voltaire et Rousseau ont dit l'inverse. Mais, pour moi, l'indépendance est un leurre. Qu'on le veuille ou non, l'histoire subit la géographie. La Corse, c'est comme la Crimée. La Corse intéressait déjà Catherine II, qui aurait bien aimé que les navires russes puissent y faire escale sur la route de Constantinople. Or, comme par hasard, le premier média qui m'a interrogé sur l'indépendance corse est un média russe. Tout le monde s'est toujours intéressé à cette île, qui a été un objet de dispute entre Rome et Carthage, Gênes et Versailles, Paris et Londres, et cela continuerait si l'île devenait indépendante. Au XVIII^e siècle, la Corse n'est pas restée indépendante parce que Paoli, qui avait libéré l'île des Génois, n'a pas fait le poids face à l'armée française. Aujourd'hui, on parle toujours de l'indépendance économique et alimentaire de l'île. Jamais d'indépendance militaire. Et pourtant, la question est essentielle. Demain, une Corse indépendante ne le resterait pas plus longtemps qu'au XVIII^e siècle. Et j'ajoute que la

« DEMAIN, UNE CORSE INDÉPENDANTE NE LE RESTERAIT PAS PLUS LONGTEMPS QU'AU XVIII^e SIÈCLE »

France ne prendra jamais un tel risque alors que l'arsenal militaire de Toulon est si proche.

La Corse a-t-elle déjà été indépendante ?

Paoli a fait une tentative, entre 1755 et 1769, mais aucun pays ne l'a reconnue. Comme la Catalogne aujourd'hui.

Les relations entre la Corse et la France ont-elles été un jour sereines ?

Bien sûr, mais il ne faut pas partir de 1769. Il faut élargir la focale. Pensez à Sampiero Corso, qui fut un brillant colonel de François I^{er}, ou à son fils, Alphonse d'Ornano, qui devint maréchal de France. Et lorsque Louis XIII puis Louis XIV descendent à Marseille, ils font tellement confiance au premier échevin de la ville, le Corse Lenche, qu'ils dorment chez lui. Lorsque Louis XV s'empare de la Corse, les cent familles les plus importantes sont maintenues dans leur noblesse. Durant la première guerre mondiale, 13 000 Corses sont tués, ce qui est énorme, car il y a à peu près à l'époque 60 000 hommes en âge de combattre sur l'île. Et en 1943, de Gaulle dira de la Corse qu'elle est le « premier morceau de la France » à retrouver la liberté. Une formule que certains jugeront méprisante. En fait, le nationalisme actuel est né en 1963, lorsque les rapatriés d'Algérie ont obtenu des aides de l'Etat plus facilement que les jeunes agriculteurs locaux. C'est ce qui a amené un médecin, Edmond Simeoni, à s'en prendre à une cave viticole à Aleria en 1975, une action qui a inspiré le jeune Jean-Guy Talamoni. Il y avait, à l'époque, un fort sentiment d'injustice à l'égard de Paris. Il faut reconnaître que l'île ne s'est modernisée que récemment, tout en se protégeant contre la bétonisation des côtes. Et ça, c'est aussi aux nationalistes qu'on le doit. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR FRÉDÉRIC LEMAÎTRE

La République française à l'épreuve de la souveraineté multiple

La Corse présente des différences et des similitudes avec la Catalogne, explique l'universitaire Vincent Laborderie. Les demandes des nationalistes représentent un véritable défi pour la France

Par VINCENT LABORDERIE

Une évolution politique fondamentale est à l'œuvre en Corse depuis quelques années. Après la prise de la mairie de Bastia en 2014 et leur arrivée à la tête de la collectivité territoriale l'année suivante, les nationalistes viennent de remporter, à l'issue des élections régionales, une victoire historique. Malgré les particularismes locaux, cette évolution fulgurante est représentative de deux phénomènes politiques contemporains. Tout d'abord, le rejet des partis et des systèmes politiques traditionnels, qui s'observe dans de nombreux pays occidentaux. Cette envie fondamentale de changement – pas seulement d'alternance – se traduit par des votes de nature totalement différente selon les circonstances. Quel point commun entre Donald Trump et Emmanuel Macron, sinon l'incarnation en un homme du dépassement des vieux schémas politiques ?

En Corse, le clientélisme généralisé, voire l'affairisme d'une classe politique basée sur la succession dynastique, offrait un terrain propice à l'émergence d'un nouveau mouvement. Les nationalistes ont su incarner cette volonté de changement, notamment en substituant à la défense des intérêts particuliers celle d'un intérêt « général » corse.

Le succès des nationalistes corses provient aussi d'une double évolution :

l'abandon tant de la lutte armée que des revendications indépendantistes. Ici aussi, ils s'inscrivent dans un mouvement général, lancé par les différents mouvements régionalistes en Europe à la fin des années 1990. L'IRA puis l'ETA ont déposé les armes, alors que, s'agissant de la revendication indépendantiste, les cas catalans et écossais font figure d'exception. Partout ailleurs, les mouvements régionalistes ont un tant soit peu représentatifs revendiquent davantage d'autonomie ou une reconnaissance culturelle ou politique.

Fortement médiatisés, les référendums d'indépendance écossais et catalans cachent en réalité un mouvement de fond dont l'enjeu principal n'est pas la création de nouveaux Etats-nations, mais plutôt la redéfinition – parfois de manière radicale – des rapports entre les Etats et certaines de leurs entités.

Il y a là une première différence fondamentale entre la Corse et la Catalogne. A cette différence d'objectifs, s'ajoute un écart flagrant de moyens. La Catalogne est une région non seulement riche, mais aussi symboliquement essentielle. A l'inverse, la Corse est une région non seulement relativement pauvre, mais aussi marginale pour la France. Celle-ci survivrait sans problème à une indépendance corse. En dernier recours, les autorités françaises pourraient reprendre la formule de Raymond Barre : « Si les Corses veulent l'indépendance, qu'ils la prennent ! » Si elle reconnaît en apparence le droit du peuple corse à quitter la France,

cette phrase est en réalité lourde de menaces. En d'autres termes, les Corses n'ont pas les moyens d'avoir des exigences trop élevées.

Mais malgré ces différences, les cas corse et catalan ont un point commun tout à fait fondamental, à savoir la mise en concurrence de deux légitimités démocratiques : celle de l'Etat et de la région. Cela a été posé, sous forme de rapport de force, dès le soir du premier tour par Gilles Simeoni, le président du conseil exécutif corse, lorsqu'il présenta le résultat du scrutin comme un message du peuple corse adressé à Paris avec obligation pour la métropole d'en tenir compte.

POINT DE BASCULEMENT

Ce qui est essentiel ici n'est pas l'objectif (indépendance ou autonomie), mais l'instrument pour y parvenir : l'affirmation d'une légitimité portée par la seule volonté du peuple régional. Il faut ici se souvenir que la crise catalane actuelle trouve son origine précisément dans un conflit entre deux souverainetés. En 2006, un statut d'autonomie approfondi avait été négocié avec succès entre Madrid et Bar-

celone, et validé par un référendum en Catalogne. Mais ce nouveau statut a ensuite été censuré par le tribunal constitutionnel espagnol, puis enterré par le Parti populaire arrivé au pouvoir en 2011.

Pour de nombreux Catalans, ces événements ont constitué un point de basculement : le refus de tenir compte de la volonté du peuple catalan, de lui refuser toute souveraineté, a progressivement, mais directement, conduit à transformer la demande d'autonomie en volonté d'indépendance. Plus de dix ans plus tard, ce conflit de souverainetés est toujours au cœur de la question du référendum pour l'indépendance : au droit, affirmé par les indépendantistes, du peuple catalan à décider de son avenir, Madrid répond qu'un référendum peut bien se tenir mais qu'il doit concerner tous les Espagnols. On touche ici à une question fondamentale : le cadre de référence dans lequel la démocratie s'exerce – et donc la légitimité des niveaux de pouvoirs.

La souveraineté des Etats était déjà, sinon remise en cause, du moins questionnée par la construction européenne. S'ajoute ici une concurrence infra-étatique, qui rappelle aux Etats une réalité bien désagréable : ils ne sont rien d'autre que des entités socialement construites. Ni absolus ni éternels, les Etats disposent d'un pouvoir qui n'émane, dans les sociétés démocratiques, que de la légitimité que les hommes veulent bien lui donner.

Si ces souverainetés diverses posent un défi réel, leur présence à l'intérieur d'un Etat est pourtant gérable. Elles sont intégrées dans le mode de fonctionnement institutionnel de pays multinationaux comme le Canada, la Suisse ou la Belgique. Mais l'Etat unitaire français et, surtout, sa conception de l'Etat-nation n'apparaissent pas en mesure d'intégrer cette diversité. A bien des égards, la vision

CETTE QUESTION DE LA SOUVERAINÉTÉ MULTIPLE, ET LA MANIÈRE DE LA TRAITER, SERA POSÉE AU PRÉSIDENT MACRON DURANT CE QUINQUENAT

française de l'Etat est très proche de celle du Parti populaire espagnol. Il est donc tout à fait possible qu'un scénario à la catalane se reproduise. Confronté à l'apparent soutien populaire des demandes autonomistes corses, un refus de l'Etat français de négocier pourrait être interprété comme un déni de démocratie et, partant, mener à une radicalisation d'une partie importante de la population corse.

Il ne s'agit ici que d'un scénario, et il est loin d'être le plus probable. Ce qui est certain, en revanche, c'est que cette question de la souveraineté multiple, et la manière de la traiter, sera posée au président Macron durant ce quinquennat. Cet enjeu soulève des questions fondamentales en termes de conception de l'Etat et de l'identité française. En ce sens, les demandes autonomistes des nationalistes corses représentent un défi d'une tout autre ampleur que l'action de quelques poseurs de bombes dont il suffisait de dénoncer la violence. ■

Vincent Laborderie est maître de conférences à l'Université catholique de Louvain, spécialiste des nationalismes

CE QUI EST ESSENTIEL, EN CORSE COMME EN CATALOGNE, C'EST L'AFFIRMATION D'UNE LÉGITIMITÉ PORTÉE PAR LA SEULE VOLONTÉ DU PEUPLE RÉGIONAL